

Étude des crédits

**Demandes de renseignements particuliers
du troisième groupe de l'opposition
DEMANDES 1 À 89 (AFFAIRES MUNICIPALES)**

**2020
2021**

Août 2020



**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec 

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
1.	Indiquer la somme dépensée en 2019-2020 (ainsi que les prévisions pour 2020-2021) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2.	Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2019-2020 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.
3.	Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
4.	Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2019-2020, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.
5.	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6.	Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
7.	Nombre de personnes parties à la retraite en 2019-2020.
8.	Nombre de personnes engagées en 2019-2020.
9.	Nombre de personnes licenciées en 2019-2020.
10.	Nombre d'ETC en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
11.	Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2019-2020 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.
12.	Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMOT en 2019-2020. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.
13.	Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2019-2020.
14.	Liste des municipalités qui ont demandé, en 2019-2020, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.
15.	Liste des études de regroupement produites en 2019-2020, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.
16.	Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale - volet réfection), en 2019-2020, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
17.	Pour l'exercice 2019-2020, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde des CRÉ et de leur FDR, solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2020-2021.
18.	Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.
19.	Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2019 2020 et prévisions pour 2020 2021.
20.	Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2019-2020 et 2020-2021.
21.	État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
22.	Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.
23.	Pour 2019-2020, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.
24.	Pour 2019-2020, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.
25.	Pour 2019-2020, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.
26.	Pour 2019-2020, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.
27.	Pour 2019-2020, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir
28.	Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2019-2020.
29.	État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2019-2020 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.
30.	Pour 2019-2020, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
31.	Pour 2019-2020, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
32.	Pour 2019-2020, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.
33.	Pour 2019-2020, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.
34.	Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2019-2020.
35.	Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.
36.	Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 pour chacun des volets et sous-volets.
37.	Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021.
38.	Pour le programme RénoRégion, la liste des demandes reçues au cours des cinq dernières années ainsi que pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé par municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
39.	Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020.
40.	Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.
41.	Pour 2019-2020, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.
42.	Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2019-2020. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2020-2021.
43.	État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMH en 2019-2020 à ce sujet. Actions à venir pour 2020-2021.
44.	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.
45.	Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2019-2020 pour : <ul style="list-style-type: none"> a. un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b. un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c. un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d. un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
46.	Sommes engagées en 2019-2020 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2020-2021. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.
47.	Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2019-2020. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2020-2021.
48.	Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2019-2020.
49.	Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.
50.	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
51.	Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2019-2020 et chacune des trois années précédentes.
52.	Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.
53.	Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds d'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.
54.	État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMH à ce sujet.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
55.	Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019-2020 : a. l'objet des consultations; b. le moyen utilisé; c. les dates des rencontres; d. les communautés et les personnes consultées; e. les résultats des consultations; f. les montants afférents.
56.	Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
57.	Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.
58.	État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2019-2020. Fournir les prévisions pour 2020-2021.
59.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2019-2020.
60.	Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2019-2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
61.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.
62.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
63.	Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.
64.	Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
65.	Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.
66.	Concernant le Fonds régions et ruralité, fournir une copie des lettres envoyées aux administrateurs régionaux afin de les inviter à inclure leur député à titre de membre observateur au sein du comité qui fait la sélection des projets retenus
67.	État de situation au 31 mars 2020, incluant les sommes injectées en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2020-2021.
68.	Liste des sommes restantes pour les ententes spécifiques en vigueur pour le Nord-du-Québec au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2019-2020). Préciser le nom de l'organisme, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.
69.	Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021 pour le TECQ.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
70.	Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021 pour le PSI.
71.	Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2019-2020 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.
72.	Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2019-2020, ventilées par région, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.
73.	Concernant les centres locaux de développement et les autres OBNL ayant un mandat similaire, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2019-2020. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.
74.	État de situation de chaque CLD au 31 mars 2020 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.
75.	Liste des conditions exigées par le MAMH pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.
76.	Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.
77.	Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
78.	<p>Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2019 – base annuelle (en Mt CO2) b. le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO2) c. le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre d. la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO2) e. les investissements totaux des projets (en millions \$) f. les aides financières totales du ministère (en millions \$) g. le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne) h. le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements
79.	<p>Bureau du commissaire aux plaintes</p> <p>Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2019-2020 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b. la description du projet; c. la date de versement de l'aide financière accordée; d. le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e. les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f. la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.
80.	<p>La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.</p>
81.	<p>Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.</p>

Étude des crédits 2020-2021
Demandes de renseignements particuliers du troisième groupe de l'opposition
Table des matières

Demande numéro	Libellé de la demande
82.	Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.
83.	Le nombre de plaintes reçues en lien avec les Zones d'intervention spéciale, et le délai pour y répondre.
84.	L'état des négociations avec le fédéral dans le cadre du programme fédéral d'atténuation des inondations.
85.	Le nombre de demandes d'indemnité reçues en lien avec la crue printanière de 2019, incluant les montants, le délai de traitement des demandes, le montant versé en indemnités au 30 mars 2020 et l'état de situation concernant les demandes qui ne seraient pas encore traitées.
86.	L'état et la nature des démarches entreprises par le MAMH en vue de l'adoption du plan d'action sur les changements climatiques 2021-2028.
87.	Les raisons qui ont poussé le MAMH à mettre fin au projet Générations au travail. Comment il entend optimiser l'utilisation des outils développés à travers ce projet.
88.	Mesures prévues pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue du Forum Coeurs de villes et villages.
89.	Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 1

Indiquer la somme dépensée en 2019-2020 (ainsi que les prévisions pour 2020-2021) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 2

Copie des études, scénarios ou analyses réalisés en 2019-2020 concernant la régionalisation, la déconcentration, la délégation et la décentralisation de l'effectif et des programmes du ministère ou des organismes relevant de celui-ci.

Aucune étude sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources n'a été réalisée en 2019-2020.

Par ailleurs, les bilans annuels de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, par les ministères et organismes du gouvernement, sont disponibles sur le site Web du Ministère.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 3

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 2 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 4

Ventilation des paiements de transfert affectés à l'aide financière aux municipalités et aux fonds de péréquation, pour 2019-2020, avec la liste des municipalités bénéficiaires et les critères d'attribution.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 3 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 5

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 4 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 6

Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 17 des oppositions.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 7

Nombre de personnes parties à la retraite en 2019-2020.

Cette question est similaire à la demande de renseignements généraux n° 16 a) des oppositions.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2019-2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 8

Nombre de personnes engagées en 2019-2020.

Au 31 mars 2020, 124 personnes ont été engagées au MAMH.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 9

Nombre de personnes licenciées en 2019-2020.

Aucun employé n'a fait l'objet d'un licenciement au 31 mars 2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 10

Nombre d'ETC en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

La cible d'heures rémunérées pour 2019-2020 est de 933 656 heures, équivalent à 511 ETC, pour le MAMH.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 11

Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère ou organisme en 2019-2020 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

Aucune mesure et aucune somme engagée.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 12

Liste des municipalités, des municipalités régionales de comté, des régies intermunicipales ou des organismes supralocaux qui ont reçu une aide financière spéciale de la part du MAMH en 2019-2020. Indiquer le nom de ces entités et, pour chacune, l'objet de l'aide financière ainsi que le montant reçu.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 6 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 13

Liste des municipalités qui ont profité d'une aide financière pour se regrouper (PAFREM), en indiquant le montant de l'aide financière pour chacun des bénéficiaires en 2019-2020

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 7 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 14

Liste des municipalités qui ont demandé, en 2019-2020, une étude d'opportunité d'un projet de regroupement dans le cadre de la politique des regroupements municipaux; la liste des études réalisées, ainsi que les coûts et les principales conclusions de ces études.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 8 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 15

Liste des études de regroupement produites en 2019-2020, avec la date de réalisation et, s'il y a lieu, le nom de la firme qui a réalisé chacune de ces études et le montant du contrat.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 9 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 16

Total des sommes transférées aux municipalités pour chacune des mesures apparaissant dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 et dans le Partenariat 2020-2024 (remboursement de la TVQ, bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics, compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques, partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles, subvention de péréquation, subvention à la capitale nationale, fonds de développement des territoires, aide à la voirie locale – volet réfection, fonds région et ruralité), en 2019-2020, pour chaque municipalité et par région, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 10 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 17

Pour l'exercice 2019-2020, sommes accordées aux municipalités régionales de comté au Fonds de développement des territoires, par région, ventilées par provenance des sommes (solde du programme d'aide au développement économique local, programme d'aide aux MRC, enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural) et prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 11 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 18

Liste des études permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics municipaux dans les journaux.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ne détient aucune étude permettant d'évaluer les coûts associés à la publication des avis publics par les municipalités.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 19

Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

Le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) a pris fin le 31 mars 2020. Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) reprend les objectifs du FARR dans un de ces volets. La création du FRR fait suite à la mise en œuvre du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, conclu le 30 octobre 2019.

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)	
Région administrative	2019-2020
01 Bas-Saint-Laurent	4 826 886 \$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 276 475 \$
04 Mauricie	4 116 648 \$
05 Estrie	4 139 197 \$
07 Outaouais	3 745 487 \$
08 Abitibi-Témiscamingue	2 633 230 \$
09 Côte-Nord	3 190 650 \$
10 Eeyou Istchee	600 440 \$
10 Nunavik	587 522 \$
10 Jamésie	512 479 \$
11 Gaspésie (excluant les Îles)	3 324 864 \$
11 Îles-de-la-Madeleine	805 207 \$
12 Chaudière-Appalaches	4 939 273 \$
13 Laval	2 387 857 \$
14 Lanaudière	3 961 334 \$
15 Laurentides	4 868 887 \$
16 Montérégie	9 105 847 \$
17 Centre-du-Québec	2 977 717 \$

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 19

Sommes accordées en vertu du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR), par région, pour l'exercice 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – Volet 1	
Région administrative	2020-2021
01 Bas-Saint-Laurent	3 976 372 \$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 698 276 \$
04 Mauricie	3 394 143 \$
05 Estrie	3 417 640 \$
07 Outaouais	3 091 293 \$
08 Abitibi-Témiscamingue	2 168 121 \$
09 Côte-Nord	2 628 084 \$
10 Eeyou Istchee	750 047 \$
10 Nunavik	733 175 \$
10 Jamésie	421 498 \$
11 Gaspésie (excluant les Îles)	2 740 997 \$
11 Îles-de-la-Madeleine	663 556 \$
12 Chaudière-Appalaches	4 066 141 \$
13 Laval	1 974 613 \$
14 Lanaudière	3 274 072 \$
15 Laurentides	4 027 578 \$
16 Montérégie	7 526 980 \$
17 Centre-du-Québec	2 454 559 \$

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 20

Les sommes décaissées pour l'exercice financier 2017 par le Fonds d'appui au rayonnement des régions, par territoire et par MRC, et les montants déjà engagés pour 2019-2020 et 2020-2021.

Région	Montants décaissés 2018-2019	Montants octroyés ¹ en 2019-2020	Montants engagés ² 2019-2020	Montants engagés 2020-2021
Bas-Saint-Laurent	3 614 652 \$	5 663 394 \$	4 881 967 \$	2 519 031 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 453 992 \$	1 854 505 \$	3 276 475 \$	2 213 238 \$
Mauricie	3 081 936 \$	4 500 874 \$	4 116 648 \$	2 508 216 \$
Estrie	3 100 217 \$	6 170 120 \$	4 139 197 \$	1 791 732 \$
Outaouais	2 903 010 \$	3 769 814 \$	3 745 487 \$	1 620 666 \$
Abitibi-Témiscamingue	1 973 465 \$	4 076 629 \$	2 633 457 \$	1 849 801 \$
Côte-Nord	2 254 105 \$	3 174 271 \$	3 190 651 \$	1 030 930 \$
Nord-du-Québec (Eeyou- Istchee)	433 829 \$	590 957 \$	499 761 \$	172 797 \$
Nord-du-Québec (Nunavik)	440 029 \$	87 843 \$	607 522 \$	129 930 \$
Nord-du-Québec (Jamésie)	383 294 \$	647 309 \$	512 479 \$	238 123 \$
Gaspésie	2 486 908 \$	3 356 896 \$	3 324 864 \$	1 407 874 \$
Îles-de-la-Madeleine	601 190 \$	385 928 \$	805 207 \$	143 025 \$
Chaudière-Appalaches	3 737 445 \$	5 882 605 \$	4 923 523 \$	3 964 653 \$
Laval	1 753 423 \$	4 722 699 \$	2 387 857 \$	2 249 164 \$
Lanaudière	2 968 404 \$	1 194 200 \$	3 961 333 \$	2 517 394 \$
Laurentides	3 646 268 \$	8 096 299 \$	4 903 287 \$	4 025 728 \$
Montérégie	6 842 444 \$	10 776 647 \$	9 103 526 \$	2 959 678 \$
Centre-du-Québec	2 303 628 \$	3 980 460 \$	2 977 717 \$	1 639 395 \$
Total	44 978 239 \$	68 931 450 \$	59 990 958 \$	32 981 375 \$

Données au 31 mars 2020

1. Les montants octroyés correspondent au total des promesses d'aide financière transmises à des promoteurs de projet.

2. Les montants engagés correspondent aux sommes qui ont été ou seront dépensées au cours de l'exercice financier. Ils comprennent des montants associés à des aides octroyées antérieurement. Par exemple, une aide promise en 2018-2019 peut comporter des engagements sur 3 années financières.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 21

État de situation du régime de financement des centres d'urgence 911.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 13 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 22

Liste des villes qui contestent en justice une décision du gouvernement. Indiquer le motif de la contestation et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec ces municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 14 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 23

Pour 2019-2020, fournir la liste des requêtes en cassation ou en annulation d'un règlement du conseil ou d'un procès-verbal, d'un rôle, d'une résolution ou d'une autre ordonnance du conseil ou du comité exécutif d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal, présentées par le procureur général du Québec. Indiquer les motifs des requêtes et les mesures prises par le gouvernement pour s'entendre avec les municipalités visées par ces requêtes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 15 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 24

Pour 2019-2020, fournir la liste des recours exercés par le procureur général du Québec en vertu des articles 838 à 843 du Code de procédure civile (chapitre C-25) contre un membre du conseil ou un fonctionnaire ou employé d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal qui est inhabile à exercer ses fonctions. Indiquer les motifs des recours et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 16 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 25

Pour 2019-2020, fournir la liste des actions en déclaration d'inhabilité ou des requêtes en quo warranto intentées par le procureur général contre un élu municipal, un ancien élu municipal ou un candidat à un poste d'élu municipal. Indiquer les motifs des actions et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces recours n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 17 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 26

Pour 2019-2020, fournir la liste des requêtes demandant la confirmation judiciaire de la fin du mandat du membre d'un conseil municipal présentées par le procureur général. Indiquer les motifs des requêtes et les autres mesures prises par le gouvernement pour que les personnes visées par ces requêtes n'occupent plus leurs fonctions électives.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 18 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 27

Pour 2019-2020, fournir la liste des vérifications effectuées par le ministère dans des municipalités. Indiquer les motifs des vérifications (soupçons d'inefficacité, de malversation, etc.), les objets visés par ces vérifications (contrats, avantages reçus par des élus, etc.), les suites de ces vérifications (recommandation à une municipalité, transfert d'un dossier au procureur général, etc.) et les dates prévues pour le dépôt des rapports à venir.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 19 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 28

Liste des subventions versées aux différentes associations municipales en 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 79 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 29

État de la révision des schémas d'aménagement au Québec, fournir la liste complète des schémas complétés en 2019-2020 et la liste complète des schémas dont la révision connaît un retard, en précisant les raisons du retard. Indiquer la nature et l'objet des objections et demandes gouvernementales formulées pour assurer la conformité aux orientations gouvernementales. Indiquer quels schémas sont en cours d'analyse et n'ont pas fait l'objet d'un avis gouvernemental à ce jour.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 20 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 30

Pour 2019-2020, fournir la liste des schémas d'aménagement révisés envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de schémas approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de schémas révisés qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque schéma révisé non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus d'approuver et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du schéma révisé.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 21 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 31

Pour 2019-2020, fournir la liste des projets de modification à un schéma d'aménagement envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de projets approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de projets qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 22 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 32

Pour 2019-2020, fournir la liste des règlements de contrôle intérimaire envoyés par des MRC, la CMM ou la CMQ pour approbation par le ministère. Indiquer le nombre de règlements approuvés à la suite du premier envoi et le nombre de règlements qui n'ont pas été approuvés à la suite du premier envoi. Pour chaque projet non approuvé au premier envoi, indiquer les motifs du refus et le délai entre ce refus et l'approbation d'une version subséquente du projet.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 23 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 33

Pour 2019-2020, fournir la liste des règlements et des autres actes municipaux, y compris les schémas d'aménagement et les règlements de contrôle intérimaire, soumis au ministère pour approbation. Indiquer le nombre d'actes approuvés, le nombre d'actes non approuvés et le délai entre la réception d'un acte et son approbation ou le refus de son approbation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 24 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 34

Liste complète des programmes, fonds et sommes du gouvernement fédéral dédiés aux municipalités (par exemple : mesures d'urgence, programmes d'infrastructures, bibliothèques, patrimoine, habitation, équipements sportifs, etc.), pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 25 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 35

Pour le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) : la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 26 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 36

Pour le Fonds Chantiers Canada-Québec : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 pour chacun des volets et sous-volets.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 27 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 37

Pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités : pour chacun des volets et sous-volets, la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité selon la région ou, le cas échéant, le motif du refus. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020 pour chacun des volets et sous-volets. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 28 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 38

Pour le programme RénoRégion, la liste des demandes reçues au cours des cinq dernières années ainsi que pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé par municipalité ou, le cas échéant, le motif du refus.

La réponse à cette question relève de la Société d'habitation du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 39

Pour le Fonds municipal vert : la liste des demandes reçues pour 2019-2020 et, pour chacune des demandes, la décision du ministère, le montant accordé à la municipalité ou à l'organisme municipal ou, le cas échéant, le motif du refus. Spécifier si le montant accordé est une subvention ou un prêt. Fournir le total des sommes versées en 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 29 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 40

Pour le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec : fournir le détail des modalités du programme 2019-2023.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 30 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 41

Pour 2019-2020, fournir la liste des responsabilités, fonctions, compétences et pouvoirs ayant été identifiés par les ministères comme pouvant être décentralisés, et fournir le bilan des actions entreprises et à venir à ce sujet.

Aucune responsabilité, fonction ou compétence, ni aucun pouvoir n'a été identifié comme pouvant être décentralisé en 2019-2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 42

Nombre de rencontres de la Table Québec-Municipalités en 2019-2020. Indiquer les dates et lieux. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 33 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 43

État de situation détaillé concernant la diversification des sources de revenu pour les municipalités. Copie des scénarios, analyses ou comptes rendus produits par le MAMH en 2019-2020 à ce sujet. Actions à venir pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 35 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 44

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 36 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 45

Liste des municipalités, par région, qui reçoivent une compensation financière, par catégorie de programme, en indiquant le montant reçu en 2019-2020 pour : a) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers; b) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux; c) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation, selon le niveau d'enseignement (distinguer les montants pour les écoles primaires et secondaires, ainsi que pour les collèges et les universités); d) un paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 37 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 46

Sommes engagées en 2019-2020 pour promouvoir la démocratie municipale, et prévisions des sommes pour 2020-2021. Préciser les moyens mis en avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 38 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 47

Liste des rencontres tenues par les conférences administratives régionales (CAR) en 2019-2020. Indiquer les dates, lieux et résultats atteints. Identifier les personnes présentes et fournir une copie des ordres du jour et procès-verbaux. Indiquer les rencontres inscrites à l'agenda pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 40 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 48

Dates et lieux des rencontres avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que les ordres du jour et procès-verbaux pour 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 41 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 49

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

Cette question est similaire à la demande de renseignements particuliers n° 42 de l'opposition officielle.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 50

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 43 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 51

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités, pour 2019-2020 et chacune des trois années précédentes.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 80 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 52

Liste des municipalités et des montants reçus, par région, dans le cadre des travaux exigés en vertu du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 53

Liste des projets et montant totaux, par municipalité et par région, accordés dans le cadre du Fonds d'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU) et détail des montants décaissés jusqu'à maintenant.

Dans la seconde phase du plan d'infrastructure du gouvernement fédéral, une aide totale de 7,5 G\$ est réservée au Québec. L'Entente bilatérale intégrée, signée le 6 juin 2018 par les gouvernements du Canada et du Québec, détaille les termes d'utilisation de cette aide.

Dans le cadre de cette Entente, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) s'est vu attribuer la responsabilité d'une partie du Volet *Infrastructures vertes* et assume la gestion d'une enveloppe de 750 M\$ pour des projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Le gouvernement du Québec a ajouté une somme équivalente à celle du gouvernement fédéral permettant au Ministère de créer le Fonds de l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), totalisant 1,5 G\$. Le FIMEAU permet au Québec de continuer à soutenir activement les municipalités qui souhaitent investir dans leurs infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour les maintenir en bon état, au bénéfice de leurs citoyens.

Ce nouveau programme a été conçu de manière à permettre l'accès au financement à l'ensemble des municipalités du Québec. Ainsi, il comporte deux volets, l'un pour les municipalités de moins de 100 000 habitants et l'autre pour les dix grandes villes.

De plus, il prévoit trois appels de projets : en 2019, en 2022 et en 2024. À chaque appel, les municipalités n'ayant pas bénéficié d'un financement aux appels précédents seront priorisées.

Le premier appel de projets s'est tenu du 30 août au 15 novembre 2019.

Les projets admissibles au programme et répondant aux exigences d'Infrastructure Canada sont transmis au gouvernement du Canada pour inscription à l'Entente au fur et à mesure que le Ministère en complète l'analyse.

Au 31 mars 2020, 261 projets ont été soumis au gouvernement fédéral pour approbation, pour une aide financière totale s'élevant à 548,4 M\$.

Les projets qui sont approuvés par le gouvernement du Canada feront subséquemment l'objet d'une promesse de subvention par le Ministère. Or, au 31 mars 2020, aucun projet n'avait été approuvé par le gouvernement fédéral.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 54

État de situation de la problématique de l'augmentation des taxes à la suite de la hausse importante des évaluations foncières. Copie des analyses, rapports et procès-verbaux de rencontres produits par le MAMH à ce sujet.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a produit aucune analyse ou rapport et n'a participé à aucune rencontre à ce sujet en 2019-2020.

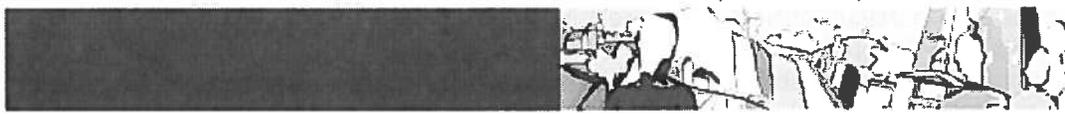
Rappelons toutefois que des modifications ont été apportées au programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales en 2016 par le ministère des Finances, qui a publié un bulletin d'information (n° 2016-9) à ce sujet le 23 septembre 2016, et que le *Projet de loi n°112 donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016*, adopté le 8 février 2017, a par la suite modifié la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'administration du programme. (Annexe 1 à 3)

Affaires municipales
et Occupation
du territoire

Québec 

*muni*express

Affaires municipales et Occupation du territoire



N° 09 – 16 octobre 2015

Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations élevées de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes.

Le discours sur le budget du 26 mars 2015 a annoncé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2016, d'un nouveau programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Certains ajustements aux modalités alors annoncées ont été prévus dans le bulletin d'information 2015-4 publié le 18 juin par le ministère des Finances du Québec.

Immeubles et contribuables admissibles

Une personne pourra obtenir une subvention pour une année donnée si elle satisfait aux conditions suivantes :

- Elle résidait au Québec le 31 décembre de l'année précédente.
- Elle avait atteint l'âge de 65 ans avant le début de l'année.
- Son revenu familial pour l'année d'imposition qui précède l'année donnée était de 50 000 \$ ou moins (montant indexé selon l'IPC à partir de 2017).
- Elle était, le 31 décembre de l'année précédente, propriétaire depuis au moins quinze années consécutives de l'unité d'évaluation visée, en tenant compte également des années où son conjoint en était propriétaire.
- Elle est la personne à qui s'adresse le compte de taxes relatif à l'unité d'évaluation visée.
- Elle occupe l'unité d'évaluation comme lieu de résidence principal.
- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle excède d'au moins 7,5 % l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité.

Détermination de l'aide

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus et sera calculée comme suit :

- Le montant de la subvention sera obtenu en appliquant un taux de taxes à la partie de la valeur de l'immeuble qui excède celle qu'on obtient en majorant sa valeur au rôle d'évaluation précédent par un coefficient représentant l'augmentation moyenne des immeubles d'un logement de la municipalité, majoré de 7,5 %. À titre d'illustration, dans le cas d'une municipalité où le pourcentage moyen d'augmentation de la valeur des résidences serait de 12,5 %, la partie de l'augmentation subie par une résidence qui serait visée par le crédit serait celle qui excède une hausse de 20,0 %, soit 12,5 % plus 7,5 %.
- Le taux de taxes considéré dans ce calcul sera celui de la taxe foncière générale en vigueur la première année où la mesure s'applique pendant la durée d'un rôle. Dans le cas des villes où l'harmonisation des taux de la taxe consécutive à un regroupement n'est pas encore complétée, le taux considéré est le taux effectivement imposé, et non le taux moyen. De plus, tel qu'indiqué dans le bulletin d'information 2015-4, les taxes foncières générales spéciales, c'est-à-dire les taxes spéciales imposées à l'ensemble de la municipalité sur la base de la valeur foncière, sont également considérées pour les fins du programme.
- La valeur de l'immeuble au rôle précédent sera celle constatée à la veille du dépôt du nouveau rôle, de façon à exclure la partie de la hausse de la valeur résultant d'une modification à l'immeuble.

La subvention sera calculée pour la première année d'application d'un nouveau rôle et le montant demeurera le même pour les autres années d'application de ce rôle, sous réserve des modalités suivantes :

- Lorsqu'au moment de l'entrée en vigueur du programme, le 1^{er} janvier 2016, le rôle en vigueur dans une municipalité en est à sa deuxième ou à sa troisième année d'application, la subvention commencera à s'appliquer à compter de cette année, mais elle sera calculée selon les données de la première année d'application du rôle en vigueur.
- Lorsqu'une municipalité applique la mesure de l'étalement de la variation des valeurs foncières, la subvention sera étalée de la même manière.
- Lorsque la valeur de l'immeuble visé est modifiée rétroactivement, le calcul de la subvention le sera également. De plus, si une modification est apportée à l'immeuble pendant la durée du rôle, la subvention sera minorée lorsqu'il y a diminution de la valeur de l'immeuble (par exemple, à la suite d'une démolition ou d'un incendie), mais ne sera pas majorée si la modification (agrandissement, rénovation) se traduit par une augmentation de la valeur. Le contribuable aura la responsabilité de modifier sa déclaration, en fonction des informations de l'avis de modification, dans le rapport d'impôt qui suit ce dernier.

Lors de l'entrée en vigueur d'un rôle subséquent, la subvention déterminée au cours d'un rôle précédent continuera d'être allouée tant que la personne continue de satisfaire aux conditions d'admissibilité et sous réserve d'une modification rétroactive de la valeur de sa résidence au rôle précédent. Cependant, si l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle se traduit par une hausse additionnelle de la valeur de la résidence qui excède le seuil d'admissibilité (7,5 % au delà de la moyenne), une subvention supplémentaire sera calculée. Enfin, dans le cas où un rôle triennal est reconduit sans équilibrage pour une période de trois ans, la subvention sera reconduite telle quelle pour cette période, sous réserve que la personne visée soit toujours admissible au programme.

Mise en œuvre et gestion du programme

Revenu Québec

L'aide prendra la forme d'une subvention allouée dans le cadre du traitement de la déclaration de revenus par Revenu Québec. C'est à ce dernier qu'il incombera de s'assurer de l'admissibilité du contribuable.

Pour bénéficier de la subvention pour une année donnée, une personne devra en faire la demande au moyen de la déclaration de revenus qu'elle doit produire pour l'année d'imposition qui s'est terminée immédiatement avant le début de l'année donnée. Par exemple, la subvention pour l'impôt foncier payé pour l'année 2016 pourra être demandée dans le cadre de la déclaration de revenus de l'année d'imposition 2015 normalement présentée au printemps 2016.

Municipalités

Les municipalités seront tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lorsqu'elles leur transmettront leur compte de taxes, le montant de subvention auquel elles

pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme. Cela pourra se faire par une inscription sur le compte de taxes ou par l'utilisation du formulaire prescrit à cette fin.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

La Loi sur la fiscalité municipale (LFM) sera modifiée afin de prévoir la mise en place du programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales.

Le règlement sur le contenu des comptes de taxes sera également modifié pour prévoir l'obligation des municipalités d'indiquer aux contribuables le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit.

Aide aux municipalités pour la mise en œuvre du programme

L'aide accordée aux personnes visées par ce programme est assumée par le gouvernement du Québec. Cependant, comme il revient aux municipalités d'indiquer aux propriétaires concernés le montant de subvention auquel ils pourraient avoir droit, une enveloppe de 2 000 000 \$ a été prévue afin de les aider pour l'implantation du programme. Cette somme sera répartie entre les municipalités à partir des données sur les logements admissibles apparaissant aux sommaires du rôle d'évaluation foncière. Un montant de 1 \$ par logement admissible, ou un minimum de 500 \$ par municipalité, sera versé jusqu'à un maximum de 76 400 \$ par municipalité.

Cette compensation assure un minimum pour les petites municipalités qui pourraient n'avoir que quelques cas et un montant maximum pour les plus grandes. Les municipalités disposent d'une certaine latitude sur les moyens à utiliser pour la mise en œuvre de la mesure. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire procédera au versement de ces compensations au cours de l'automne 2015.

Exemples de calculs

Le fichier Excel [Exemples de calculs \(58 Ko\)](#) montre le calcul de l'augmentation moyenne et l'application à des unités d'évaluation visées.

Information

Pour toute information supplémentaire au sujet des mesures relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, veuillez joindre les directions régionales du Ministère.

Le passage du budget du 20 mars 2015 relatif au programme peut être consulté aux pages 32 à 38 de la section « A » du document [Renseignements additionnels 2015-2016](#).

Le [Bulletin d'information](#) 2015 4 peut être également être consulté aux pages 17 et 18.

Annexe 1

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2015

La reproduction partielle ou totale de cette publication est autorisée pour des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.

BULLETIN D'INFORMATION

23 septembre 2016

2016-9

Selon les données relatives à la première année d'existence du Programme d'aide aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales à la suite de l'entrée en vigueur d'un rôle d'évaluation, dans près de 99 % des cas, les montants calculés par les municipalités à titre de subvention potentielle correspondent à ceux qui avaient été prévus lors de la mise en place du programme.

Toutefois, dans environ 1 % des cas, les montants calculés par les municipalités ont excédé toutes prévisions, essentiellement en raison de la superficie inhabituelle des unités d'évaluation.

Aussi, pour des raisons d'équité, d'intégrité et de simplicité, les règles de calcul de la subvention seront modifiées de telle sorte qu'un particulier ne puisse, dans le calcul de la subvention pour une année donnée, inclure un montant supérieur à 500 \$ au titre du montant de la subvention potentielle calculé par la municipalité pour cette année.

Cette modification s'appliquera à l'égard de toute demande de subvention présentée à Revenu Québec après la date de la publication du présent bulletin d'information. Toutefois, lorsque l'année 2016 sera, à l'égard d'une unité d'évaluation visée, la dernière année à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant accordé au titre de la subvention par Revenu Québec à un particulier à l'égard de l'unité d'évaluation pour cette année sera, aux fins du calcul d'une subvention pour toute année postérieure à l'année 2016, réputé égal au montant qui aurait été accordé si le montant de la subvention potentielle pour l'année 2016 avait été limité à 500 \$.

Par ailleurs, dans le cas où plus d'un particulier aurait droit à la subvention pour une année donnée à l'égard d'une même unité d'évaluation, des règles ont été mises en place afin que le total des montants demandés par chacun d'eux pour une année n'excède pas le montant qui aurait été accordé si un seul d'entre eux avait eu droit à la subvention pour l'année. À défaut d'entente entre les particuliers, le ministre du Revenu détermine le montant que chacun d'eux peut demander.

Or, il est apparu que certaines des modalités de calcul de la subvention et de son partage pourraient, à compter de l'année 2017, donner des résultats non souhaitables pour les copropriétaires d'une résidence qui ne forment pas un couple, particulièrement à la suite du décès de l'un d'eux.

Aussi, pour assurer l'équité du programme, les modalités de calcul de la subvention seront modifiées de telle sorte que, pour toute année postérieure à l'année 2016 à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant de la subvention à laquelle un particulier pourra avoir droit à l'égard d'une unité d'évaluation visée correspondra au total des montants suivants :

- le moindre de 500 \$ et du montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière de l'unité, si celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne;
- le total des montants accordés au titre de la subvention au particulier ou à toute autre personne à l'égard de l'unité d'évaluation visée pour la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement le rôle d'évaluation⁴.

⁴ Lorsque l'année 2016 sera la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement un rôle d'évaluation donné, le total des montants accordés au titre de la subvention à un particulier ou à toute autre personne à l'égard de l'unité d'évaluation pour cette année sera réputé ne pas excéder 500 \$.

Par ailleurs, la législation fiscale sera également modifiée pour préciser que le délai de onze mois s'applique de façon distincte à chacune des trois composantes du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants.

Ces modifications s'appliqueront à l'égard de toute demande présentée après la date de la publication du présent bulletin d'information.

2. PRÉCISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE AUX AÎNÉS POUR COMPENSER EN PARTIE UNE HAUSSE DE TAXES MUNICIPALES À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÔLE D'ÉVALUATION

Depuis l'année 2016, les aînés qui sont propriétaires de longue date de leur résidence peuvent, sous réserve du respect de certaines conditions, bénéficier d'une subvention visant à compenser en partie les taxes municipales payables à l'égard de leur résidence à la suite d'une augmentation de sa valeur, si cette augmentation excède, de façon significative, l'augmentation moyenne subie par certains immeubles résidentiels.

Pour bénéficier de cette subvention pour une année donnée, un particulier doit en faire la demande au moyen de la déclaration de revenus qu'il doit produire pour l'année d'imposition qui s'est terminée immédiatement avant le début de l'année donnée, ou qu'il devrait produire s'il avait un impôt à payer pour cette année d'imposition.

Pour toute année à laquelle se rapporte un rôle d'évaluation foncière, le montant de la subvention à laquelle un particulier peut avoir droit à l'égard d'une unité d'évaluation visée correspond au total des montants suivants :

- le montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière de l'unité d'évaluation, si celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne;
- le montant accordé au titre de la subvention² par Revenu Québec au particulier ou à une personne qui était son conjoint à l'égard de l'unité d'évaluation visée pour la dernière année à laquelle se rapporte le rôle d'évaluation foncière qui précède immédiatement le rôle d'évaluation.

Afin de rendre plus simple le calcul du montant de la subvention à laquelle les particuliers peuvent avoir droit pour une année, les municipalités indiquent, sur le compte de taxes expédié pour un exercice financier donné ou sur un formulaire prescrit³, le montant de la subvention potentielle qui est attribuable à l'augmentation de la valeur foncière d'une unité d'évaluation entièrement résidentielle ne comportant qu'un seul logement, lorsque celle-ci a subi, à la suite de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation applicable à l'exercice financier, une hausse excédant de 7,5 % la moyenne.

² Pour plus de précision, seul le montant qui aura fait l'objet d'un avis de détermination est considéré comme ayant été accordé.

³ Il s'agit du formulaire intitulé *Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales* (FM-210.1).

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 

Programme gouvernemental d'aide aux aînés

21 novembre 2017

Le Discours du budget du 17 mars 2016 a annoncé la mise en place d'un programme d'aide aux aînés affectés par des augmentations élevées de taxes foncières. Le 23 septembre 2016, le Ministère des Finances du Québec a émis le bulletin d'information 2016 9 (Modification de diverses mesures fiscales concernant les particuliers et harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral), dans lequel il est précisé que, « pour des raisons d'équité, d'intégrité et de simplicité, les règles de calcul de la subvention du programme d'aide aux aînés seront modifiées de telle sorte qu'un particulier ne puisse, dans le calcul de la subvention pour une année donnée, inclure un montant supérieur à 500 \$ au titre du montant de la subvention potentielle calculé par la municipalité pour cette année ».

Pour plus d'information, il est possible de consulter les pages 12 et 13 du bulletin en utilisant le lien suivant :

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2016-9-f-b.pdf

Enfin, le chapitre 1 des lois de 2017 (Loi donnant suite principalement à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 17 mars 2016) a modifié la Loi sur la fiscalité municipale, afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'administration du programme.

Voici le lien permettant de consulter cette loi :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C1F.PDF>

[Voir toutes les actualités >>](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2010](#)

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 55

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019-2020 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 46 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 56

Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

Cette question est similaire à la demande de renseignements particuliers n° 76 de l'opposition officielle.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 57

Un état de situation quant au transfert d'actifs entre des municipalités et le gouvernement du Québec concernant le remboursement du déficit actuariel des employés de municipalités.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 47 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 58

État de la mise aux normes des infrastructures en eau potable au Québec en 2019-2020. Fournir les prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 50 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 59

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement d'eau potable conforme aux normes prévues par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 60

Liste des programmes disponibles pour les municipalités qui n'ont pas de système de traitement de leurs eaux usées. Pour chacun des programmes, fournir la liste des municipalités qui en ont bénéficié et les montants versés en 2019-2020.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 51 de l'opposition officielle qui contient l'information à l'égard des programmes soutenant des projets en lien avec l'eau potable et les eaux usées.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 61

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 sur la décentralisation, la régionalisation ou la déconcentration des ressources. Dépôt des rapports et ventilation des coûts liés aux études. Dépôt des comptes rendus des ministères et organismes relatant leurs efforts en matière de décentralisation et de mesures favorisant l'occupation dynamique du territoire.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 2 du troisième groupe d'opposition.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 62

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 pour évaluer la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies permettant le travail à distance hors des grands centres. Dépôt des rapports et ventilation des coûts liés aux études.

Compte tenu du fait que les services liés aux infrastructures et aux services bureautiques sont impartis, ces capacités de travail à distance sont étudiées, déployées et documentées au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Les résultats de ces travaux figurent dans l'offre de service du CSPQ destinée à ses clients des ministères et des organismes, dont le MAMH.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 63

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

Aucune étude n'a été réalisée en 2019-2020 à ce sujet.

Toutefois, les programmes d'aide financière du MAMH sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires pour certains projets porteur pour leur territoire ou pour la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire. En guise d'exemples :

- La répartition de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires entre les MRC et les organismes équivalents est modulée en fonction de la situation socioéconomique des territoires. Il en est de même en ce qui concerne le Fonds d'appui au rayonnement des régions;
- La répartition de l'enveloppe des différents volets du nouveau Fonds régions et ruralité, qui se déploiera à partir de 2020-2021, se fera également en fonction de la situation socioéconomique des territoires.
- Le Règlement sur le programme de péréquation a été modifié, dans le cadre de l'Accord de partenariat 2016-2019, de telle sorte que l'enveloppe annuelle du programme de péréquation (60 M\$) a été recentrée davantage vers les petites municipalités dont la richesse foncière est faible. De plus, en vertu du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, un nouveau volet est créé et visera les municipalités de moins de 15 000 habitants qui bénéficient déjà du programme et dont l'indice de vitalité économique (IVE) se situe dans le troisième, quatrième ou cinquième quintile. L'enveloppe de ce nouveau volet sera de 2 M\$ en 2020 et de 7 M\$ annuellement de 2021 à 2024. L'enveloppe globale passe donc à 62 M\$ en 2020 puis à 67 M\$ de 2021 à 2024.
- Le Partenariat 2020-2024 a également introduit le programme de partage d'un point de TVQ. Ainsi, à partir de l'année 2021, le gouvernement du Québec octroiera un montant annuel équivalent à la croissance des revenus générés par un point de la TVQ. La valeur d'un point de la TVQ est établie à 10 % de la TVQ. L'enveloppe est répartie entre les municipalités locales et les territoires non organisés (TNO) en prenant en compte leur population et leur indice de vitalité économique (IVE). Pour 2020, un montant de 70 M\$ à titre de dotation spéciale de fonctionnement non récurrente a été réparti selon les mêmes modalités.

De plus, pour tenir compte de la réalité des petites municipalités, diverses mesures de modulation de l'aide financière sont prévues par le MAMH dans ses programmes, ce qui favorise la concrétisation d'importants projets d'infrastructures offrant des services de base (voir annexe).

L'annexe 1 rassemble les principales mesures de modulations pour tenir compte de la réalité des petites municipalités dans les programmes d'infrastructures.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 63

Liste de toutes les études ayant été réalisées depuis 2008 traitant des avantages et des inconvénients relatifs à la modulation des programmes d'aide gouvernementaux applicables aux municipalités. Dépôt des rapports et ventilation des coûts reliés aux études.

À noter que, selon la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée à l'unanimité en mai 2012, chaque ministère et organisme assujetti à la Loi doit prendre en compte les principes de celle-ci (article 9), dont le principe suivant :

- L'action gouvernementale modulée : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités.
- Ainsi, il revient à chaque ministère et organisme de moduler ses programmes et de conduire au besoin ses analyses ou études.

Par ailleurs, le 22 février 2018, le rapport portant sur l'examen des programmes d'aide en infrastructures a été rendu public. Il peut être consulté à l'aide du lien suivant : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/infrastructures/examen_programme/2018-02-06_RapportPBusque_vfpdf.pdf. À la suite de celui-ci, en mai 2018, une réorganisation importante des programmes d'infrastructures du Ministère (excluant ceux découlant d'ententes Canada-Québec) a été effectuée. Cette réorganisation a permis d'introduire dans les programmes des mesures visant à améliorer l'offre de services et à mieux soutenir les petites municipalités. Par exemple, ces mesures encouragent le partage de ressources techniques entre les municipalités pour la planification ou la concrétisation de leurs projets d'infrastructures et favorisent les situations de regroupement de municipalités pour offrir des services ou des infrastructures en commun.

MODULATION DES PROGRAMMES D'AIDE EN INFRASTRUCTURES POUR TENIR COMPTE DE LA SITUATION DES PETITES MUNICIPALITÉS

Pour tenir compte de la réalité des petites municipalités, diverses mesures de modulation de l'aide financière sont prévues par le MAMH dans ses programmes, ce qui favorise la concrétisation d'importants projets d'infrastructures offrant des services de base.

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, le taux d'aide est ajusté en fonction de l'impact du projet sur la charge fiscale des contribuables et de la capacité financière de la municipalité, basée sur l'indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU). Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide pouvant atteindre 95 % pour leurs projets prioritaires d'approvisionnement en eau potable (taux régulier de 50 %) et d'assainissement des eaux usées (taux régulier de 85 %).

Pour les municipalités de 6 500 habitants et moins, les travaux de renouvellement des conduites (taux régulier de 66 ⅔ %) associés à ces projets prioritaires peuvent également bénéficier de cette majoration du taux d'aide.

Le taux d'aide pour les études préliminaires, les plans et les devis a été bonifié au printemps 2018 pour les municipalités de 6 500 habitants et moins. Il pourra atteindre 85 % (plutôt que 50%).

Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire : s'adresse aux municipalités de 25 000 habitants et moins. Le taux d'aide est ajusté en fonction de la capacité financière d'une municipalité, basée sur l'indice des charges nettes par 100 \$ de RFU. Ainsi, ces municipalités peuvent bénéficier d'un taux d'aide se situant entre 50 % et 85 % pour leurs projets d'infrastructures municipales et communautaires admissibles.

Volet 2 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal : s'adresse à la fois aux municipalités admissibles dans le volet 1 et aux municipalités admissibles de plus de 25 000 habitants, mais de moins de 100 000 habitants. Ce volet permet d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités.

Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

L'aide financière du PRIMADA, disponible pour les municipalités reconnues Municipalité amie des aînés, vise la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Cette aide est modulée en fonction de la population d'une municipalité et correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus et à un maximum de 80 % pour les municipalités de moins de 3 000 habitants. Toutefois, l'aide gouvernementale allouée ne peut excéder 100 000 \$ par projet.

NOUVEAU programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Un nouveau bloc de financement totalisant 3,415 G\$ pour la période 2019-2023 a été annoncé aux municipalités en juin 2019.

Dans le cadre de ce programme le Ministère met à la disposition de chaque municipalité une enveloppe d'aide au prorata de sa population. Pour les municipalités de moins de 6 500 habitants, un montant forfaitaire est jumelé à un montant « per capita » pour permettre la concrétisation d'investissements d'importance pour leur collectivité.

Pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution gouvernementale dans le cadre de la TECQ est versée au comptant.

La TECQ permet aux municipalités de choisir et d'affecter une part de leur enveloppe (20 %) en fonction de leurs propres priorités à l'intérieur des projets admissibles.

Les municipalités de 6 500 habitants et moins ayant un indice de charges nettes par 100 \$ de RFU élevé peuvent ajouter la contribution gouvernementale de la TECQ à l'aide financière du PRIMEAU pour les projets prioritaires d'eau, pour atteindre un taux d'aide de 100 %, sous certaines conditions.

NOUVEAU programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

À l'été 2019, le Ministère a mis en œuvre le nouveau programme FIMEAU, qui s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase du plan Investir dans le Canada. Le FIMEAU est doté d'une enveloppe d'aide financière de 1,5 G\$ (750 M\$ du gouvernement du Québec et 750 M\$ du gouvernement du Canada) et sa structure permet l'accès au financement à l'ensemble des municipalités du Québec.

Le FIMEAU constitue une source de financement additionnelle offerte aux municipalités pour concrétiser leurs projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts. Le taux d'aide avantageux de 80% bénéficiera particulièrement aux petites municipalités pour financer les travaux de renouvellement de conduites.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 64

Outre la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les intervenants des milieux ruraux. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 52 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 65

Outre le Fonds de développement des territoires, liste des mesures, programmes et politiques que le gouvernement du Québec a mis en place afin d'appuyer les municipalités en difficulté. Ventilation des coûts reliés aux mesures, programmes et politiques.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 53 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 66

Concernant le Fonds régions et ruralité, fournir une copie des lettres envoyées aux administrateurs régionaux afin de les inviter à inclure leur député à titre de membre observateur au sein du comité qui fait la sélection des projets retenus.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 67

État de situation au 31 mars 2020, incluant les sommes injectées en 2016-2017, en 2017-2018, en 2018-2019 et en 2019-2020, sur le suivi de l'engagement de développer un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau. Fournir l'échéancier pour 2020-2021.

État de situation au 31 mars 2020 :

- L'outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau a été développé et intégré au Formulaire de l'usage de l'eau potable en 2011. Ce Formulaire est complété annuellement par les municipalités participant à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Des mises à jour de l'outil ont été réalisées au printemps 2014, à l'hiver 2015, au printemps 2016 et à l'hiver 2018.
- Un rapport concernant le coût et les sources de revenus des services d'eau a été publié en juillet 2015.
- L'outil a été développé à l'interne en collaboration avec les partenaires municipaux. Les mises à jour et les compilations des résultats sont faites à l'interne. Les sommes injectées pour développer cet outil correspondent à des salaires et sont estimées à 30 000 \$ par année pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.
- Le MAMH, en collaboration avec ses partenaires municipaux, a développé un projet de Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour l'horizon 2019-2025. Celui-ci inclut la mise à jour de l'outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.
- Le Ministère a réalisé une tournée régionale de formation et un webinaire au printemps 2019.
- Au printemps 2019, le Ministère a également déployé la campagne de communication gouvernementale « Mon empreinte bleue » pour sensibiliser la population à l'économie d'eau potable et mettre en lumière les retombées positives de l'économie d'eau potable sur les plans économique et environnemental.

Échéancier 2020-2021 :

- Le Ministère poursuit son accompagnement auprès des municipalités dans leur démarche d'économie d'eau potable et d'établissement du coût des services d'eau.
- Le Ministère a réalisé un webinaire au printemps 2020, portant notamment sur l'évaluation du coût des services d'eau ainsi que sur le financement des services d'eau. Plus de 300 répondants municipaux provenant des services de l'eau, des travaux publics, des services des finances et des directions générales étaient à l'écoute.
- Une mise à jour de l'outil permettant d'établir le coût des services d'eau a été réalisée au printemps 2020 en collaboration avec les partenaires municipaux.
- Le Ministère prévoit relancer sa campagne de communication gouvernementale pour sensibiliser la population à l'économie d'eau potable et mettre en lumière les retombées positives de l'économie d'eau potable sur les plans économique et environnemental.
- Le Ministère prévoit publier à l'été 2020 un rapport synthétisant les résultats 2018 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, traitant notamment du coût et des sources de revenus des services d'eau.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 68

Liste des sommes restantes pour chacune des ententes spécifiques en vigueur au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2020-2021). Préciser le nom de la CRÉ, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ) ont été dissoutes dans le cadre de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (chapitre 8 des lois de 2015), sanctionnée le 21 avril 2015.

En vertu de l'article 279 de cette loi, toute entente spécifique devait au maximum prendre fin le 31 mars 2016. Les activités des CRÉ ont été finalisées à cette date. Ainsi, il n'y a plus d'ententes spécifiques en vigueur, à l'exception de celles toujours en vigueur pour le Nord-du-Québec par les organismes compétents pour agir en matière de développement régional dans la région du Nord-du-Québec (Administration régionale Baie-James, Gouvernement de la nation crie, Administration régionale Kativik et Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James). Ceux-ci continuent d'agir avec les mêmes mandats qu'une CRÉ en vertu de l'article 21.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire (chapitre M-22.1).

Liste des ententes spécifiques en 2019-2020

Références		Projets		Financement				
Code de région administrative	Nom de l'organisme	Nom du bénéficiaire	Titre du projet et description sommaire	Coût total du projet	Montant total alloué par le FDT	Autres sources de financement	Versement FDT 2019-2020	Versement FDT 2020-2021
10	Gouvernement de la nation crie	Gouvernement de la nation crie	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans les communautés cries de la région du Nord-du-Québec 2018-2023	1 655 340 \$	827 670 \$*	827 670 \$	165 534 \$	165 534 \$
10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Kativik 2018-2023	1 725 020 \$	500 000 \$	1 225 020 \$	100 000 \$	100 000 \$
10	Administration régionale Baie-James	Administration régionale Baie-James	Entente spécifique sur l'adaptation régionale des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie 2018-2023	1 077 670 \$	250 000 \$	827 670 \$	50 000 \$	50 000 \$

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 68

Liste des sommes restantes pour chacune des ententes spécifiques en vigueur au moment de la fermeture des conférences régionales des élus (versement FDR prévu en 2020-2021). Préciser le nom de la CRÉ, le nom du bénéficiaire, le titre du projet, son coût total et sa structure de financement.

10	Administration régionale Kativik	Administration régionale Kativik	Entente spécifique 2016-2021 portant sur le développement agroalimentaire dans la région Nord-du-Québec, secteur Kativik.	875 000 \$	625 000 \$	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
----	----------------------------------	----------------------------------	---	------------	------------	------------	------------	------------

*Bien que cette somme provienne de crédits versés au Fonds de développement des territoires (FDT), elle est associée à l'ancien Fonds de développement régional (FDR) en vertu d'une décision du Conseil du trésor du 5 mai 2015 concernant le FDT qui précise que les normes du FDR continuent de s'appliquer pour les organismes compétents dans le Nord-du-Québec, dont le Gouvernement de la nation crie, et ce, jusqu'à la conclusion d'une entente tenant compte des nouvelles dispositions de la Loi.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 69

Concernant le « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec » (TECQ), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, municipalités ou organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021 pour le TECQ.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 32 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 70

Concernant le « Programme de subvention pour les intérêts encourus dans le cadre de la mesure d'étalement par recours à l'emprunt des hausses de taxes dans les municipalités reconstituées » (PSI), identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021 pour le PSI.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 54 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 71

Concernant le « Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel », identifier les sommes allouées (totales et ventilées) par région pour l'année 2019-2020 et les dix années précédentes. Inclure la liste des entreprises, des municipalités ou des organismes ayant reçu une aide financière, la date de l'octroi, le nombre d'emplois créés (le cas échéant) et le montant reçu. Inclure également l'état d'avancement et la ventilation des montants alloués dans le plan budgétaire 2020-2021 pour le Programme d'aide pour les municipalités à caractère industriel.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 55 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 72

Liste des ententes spécifiques, autrefois gérées par les conférences régionales des élus, qui sont toujours actives en 2019-2020, ventilées par régions, en indiquant les sommes qui y sont dédiées et l'organisme qui est maintenant responsable de leur gestion.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 68 du troisième groupe d'opposition.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 73

Concernant les centres locaux de développement et les autres OBNL ayant un mandat similaire, indiquer les sommes qui ont été versées pour ceux-ci aux MRC par le ministère en 2019-2020. Ventiler les montants par région administrative et par CLD et préciser la provenance des fonds.

L'entrée en vigueur de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après nommée la « Loi ») a supprimé l'obligation pour une municipalité régionale de comté (MRC) de confier l'exercice de ses pouvoirs en matière de développement local à un centre local de développement (CLD).

La Loi a également institué le Fonds de développement des territoires (FDT) afin d'appuyer les efforts de développement local et régional des MRC, des organismes équivalents et de l'Administration régionale Baie-James. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, les MRC ont géré le FDT dans un contexte de souplesse et d'autonomie, et en fonction de priorités qu'elles ont elles-mêmes établies pour leur territoire.

En vertu de la Loi, une MRC peut, sur autorisation du ministre, confier l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif (OBNL), qu'il s'agisse d'un CLD ou d'un autre organisme. L'annexe A de l'Entente relative au FDT prévoit que les MRC doivent produire, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités dressant le bilan des activités par priorités d'intervention et un bilan financier, la liste des contrats et des aides octroyés de même que les informations sur la délégation à un OBNL, incluant le budget confié.

Pour 2019-2020, les sommes consacrées aux activités liées au développement économique local par chaque MRC seront publiées dans les rapports d'activités des MRC. Par ailleurs, le FDT a pris fin le 31 mars 2020. Le nouveau Fonds régions et ruralité (FRR) reprendra les objectifs du FDT dans un de ces volets. La création du FRR fait suite à la signature, le 30 octobre 2019, du *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Les modalités de répartition de la somme de 145 M\$ prévue en 2020-2021, pour ce volet du FRR, ne sont pas encore approuvées par le Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, les modalités relatives à la reconduction ou à la signature de nouvelles ententes de délégation ne sont pas encore définies.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 74

État de situation de chaque CLD au 31 mars 2020 : situation juridique, immobilisations, dette, fonds, intégré à la MRC ou non. Présenter une évolution du nombre d'emplois depuis trois ans.

La Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que les MRC n'ont plus l'obligation de confier à un centre local de développement (CLD) leur compétence en matière de développement local.

En date du 31 mars 2020, 38 MRC ont été autorisées par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à confier l'exercice de leur compétence à leur CLD ou à un organisme à but non lucratif existant ou créé à cette fin. Par ailleurs, 64 MRC ont décidé d'exercer elles-mêmes leur compétence.

Concernant l'évolution du nombre d'emplois, aucune reddition de comptes sur cet objet spécifique n'est exigée aux CLD par le MAMH. Ainsi, nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 75

Liste des conditions exigées par le MAMH pour l'octroi des budgets autrefois dévolus aux CLD et maintenant accordés à une MRC.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 56 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 76

Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2020-2021, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.

Cette question est similaire à la demande de renseignements particuliers n° 77 de l'opposition officielle.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 77

Montants collectés par les municipalités pour les droits de mutation immobilière. Par région, par tranche d'âge des acheteurs et par valeur immobilière.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 57 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 78

Pour tous les programmes financés dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir la ventilation suivante : a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2019 – base annuelle (en Mt CO₂) b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt CO₂) c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre; d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de CO₂) e) les investissements totaux des projets (en millions \$); f) les aides financières totales du ministre (en millions \$); g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne); h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

Cette question est similaire à la demande de renseignements généraux n° 90 des oppositions.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 79

Fournir la liste complète et détaillée des aides financières attribuées en 2019-2020 par le ministère et ses organismes, via le Fonds vert, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020. Ventiler par projet et indiquer pour chacun : a) le nom du bénéficiaire de l'aide financière accordée; b) la description du projet; c) la date de versement de l'aide financière accordée; d) le montant de l'aide financière accordée (préciser le volet du programme); e) les montants qui composent cette aide financière et leur origine (exemple : XX\$ provenant des crédits affectés au programme par le ministère, YY\$ provenant des crédits du Fonds vert, ZZ\$ provenant des crédits d'un autre fonds spécial); f) la réduction attendue des émissions de GES par l'aide financière accordée et/ou autres cobénéfices.

Cette question est similaire à la demande de renseignements généraux n° 90 des oppositions.

Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 80

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 81

Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 82

Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.

La réponse à cette question relève de la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 83

Le nombre de plaintes reçues en lien avec les Zones d'intervention spéciale, et le délai pour y répondre.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 97 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 84

L'état des négociations avec le fédéral dans le cadre du programme fédéral d'atténuation des inondations.

Le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) est une initiative fédérale pancanadienne dotée actuellement d'une enveloppe de 2 G\$ qui vise à soutenir les projets de grande envergure pour aider les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de dangers naturels. Les critères d'admissibilité et le type de projets admissibles sont déterminés par le gouvernement du Canada (règles et normes du FAAC). Les projets sont sélectionnés au mérite à la suite d'appels de projets menés par Infrastructure Canada. Il n'y a donc pas d'enveloppe d'aide dédiée à chaque province. Le gouvernement du Canada a jusqu'à maintenant retenu 10 projets du Québec, dont 8 projets municipaux. Actuellement, il n'y pas de nouvel appel de projets prévu par le gouvernement fédéral.

Les gouvernements du Québec et du Canada, par l'entremise respective du ministre des Finances, de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, ont convenu en mars 2020 de deux gabarits d'entente de contribution devant être utilisés pour obtenir le financement fédéral du FAAC pour les projets réalisés par le Québec ou par des tiers.

Le Ministère est responsable du suivi des 8 projets municipaux sélectionnés par le gouvernement du Canada au FAAC (voir tableau ci-dessous) et sera responsable, le cas échéant, des nouveaux projets municipaux que le gouvernement du Canada pourrait sélectionner. Ce suivi inclut notamment l'obtention, auprès des municipalités visées, de l'ensemble des renseignements requis pour conclure les ententes de contribution en vue de leur signature par les représentants autorisés du Québec et du Canada et de leur mise en œuvre.

Au Ministère, la priorité de traitement des dossiers en vue de la signature d'ententes de contribution a été accordée aux projets des municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes. Le Ministère pourra procéder à la recommandation pour signature d'une entente de contribution lorsqu'il aura obtenu pour chaque projet tous les renseignements requis par Infrastructure Canada et nécessaires pour lui permettre d'assurer adéquatement la mise en œuvre du FAAC auprès de la municipalité visée.

Pour sa part, le gouvernement du Québec a prévu au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 un montant de 394,1 M\$ afin de contribuer financièrement à la réalisation des projets sélectionnés au FAAC. Il est prévu que cette aide soit également autorisée par décret, projet par projet.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Digue – Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Réfection et construction
Deux-Montagnes - Lac-des-deux-Montagnes (Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka)	Ouvrage de protection contre les inondations – Lac des Deux Montagnes – Construction
Deux-Montagnes - Rivière-des-Milles-Iles (Rosemère, Boisbriand, Saint-Eustache)	Ouvrage de protection contre les inondations – Rivière-des-Mille-Îles – Construction
Gatineau	Ouvrages de contrôle, bassin versant du Ruisseaux Wabasse - Gatineau – Construction
Victoriaville	Conduite d'approvisionnement en eau potable, réservoir Beudet – Victoriaville – Réfection et construction
Montréal	Ouvrages de rétention des débordements des réseaux unitaires – Montréal – Construction (Turcot)
Montréal	Ouvrages de rétention des débordements des réseaux unitaires – Montréal – Construction (St-Thomas)
Montréal	Ouvrage de rétention des débordements des réseaux unitaires – Montréal (arrondissement Pierrefonds-Roxboro) – Construction

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 85

Le nombre de demandes d'indemnité reçues en lien avec la crue printanière de 2019, incluant les montants, le délai de traitement des demandes, le montant versé en indemnités au 30 mars 2020 et l'état de situation concernant les demandes qui ne seraient pas encore traitées.

La réponse à cette question relève du ministère de la Sécurité publique.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 86

L'état et la nature des démarches entreprises par le MAMH en vue de l'adoption du plan d'action sur les changements climatiques 2021-2028.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 87

Les raisons qui ont poussé le MAMH à mettre fin au projet *Génération au travail*. Comment il entend optimiser l'utilisation des outils développés à travers ce projet.

Le MAMH ne détient aucun renseignement concernant le projet *Génération au travail*.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 88

Mesures prévues pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue du Forum Cœurs de villes et villages.

Au cours de la dernière année, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a entrepris une réflexion concernant la révision du cadre d'aménagement du territoire québécois. Des travaux visant la modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont notamment été lancés avec la collaboration de nombreux partenaires. En février 2019, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a également entamé une tournée régionale auprès des élus municipaux visant à recueillir leurs préoccupations, notamment en ce qui a trait à la modernisation du cadre d'aménagement.

En février 2020, la ministre a mentionné qu'il était désormais pertinent d'entamer une « grande conversation » sur les enjeux en aménagement du territoire. Une telle conversation, qui inclurait l'ensemble des régions, une diversité d'acteurs et d'intervenants, permettrait de mener une réflexion collective sur plusieurs enjeux du cadre d'aménagement actuel et de la planification de nos territoires, notamment ceux soulevés dans le cadre du Forum Cœurs de villes et villages.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 89

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.

Les demandes d'accès à l'information ne sont jamais transmises au cabinet ministériel pour approbation.

**Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation**

Québec 